

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 9489 du 2 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : INTJ2205527S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 68717 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130661S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Le Meur	Magali	NIGEND : 169 555
----------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Barbier	Sandrine	NIGEND : 180 638
Martin	Alban	NIGEND : 247 344

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Cauchefer	Aurélie	NIGEND : 323 733
Leveau	Mehdi	NIGEND : 301 175

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Sarda	Julien	NIGEND : 229 953
--------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
B. Makary